



Luhuso

Tél : 0559933092 Fax 0559933498

Mail commune-de-louhossoa@wanadoo.fr

20150018

Conseil du 2 avril 2015

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 20 Heures sous la présidence M. Jean Pierre HARRIET Maire de la Commune de LOUHOSSOA

Etaient présents :

ALZURI Isabelle, DUPUY Gilbert, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, ,
JAUREGUIBERRY Jean Louis, MONGABURE Bernadette DUCLOS Bernadette ;
IRIART BONNECAZE Carole, LARRALDE Ximun, OSPITAL Marie Dominique,
ROUX Laurent ; SAINT PIERRE Marie Claire, SAPPARRART Bertrand, LARRONDE
Irène : Conseillers

Excusés : OLHAGARAY Michel,

Secrétaire : ALZURI Isabelle

Vote des taux impôts locaux 2015

Le conseil adopte les taux d'imposition 2015 comme indiqué sur le tableau qui suit :

TAXES	BASES 2015	TAUX 2014	TAUX 2015	AUGMENTATION TAUX	PRODUIT 2015
TAXE HABITATION	734 700	11.41	11.630	1.019	85 445
TAXE FONCIERE	539 900	11.90	12.130	1.019	65 489
FONCIER NON BATI	15 200	26.93	26.930	0	4 093
				TOTAL	155 027

Pour copie conforme

Louhossoa le 3 avril 2015

Le Maire

JP HARRIET



ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS					
	Bases d'imposition effectives 2014 ¹	Taux d'imposition communaux de 2014 ²	Taux d'imposition plafonnés 2015 ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2015 ⁴	Produits à taux constants (col. 4 x col. 2 ou col. 3) ⁵
Taxe d'habitation.....	708 932	11,41	>>>	734 700	83 829
Taxe foncière (bâti).....	523 197	11,90	>>>	539 900	64 248
Taxe foncière (non bâti).....	15 197	26,93	>>>	15 200	4 093
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4		>>>			
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4b		>>>			
Total :				152 129	201 500 18

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL					
1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2015 5					
Produit nécessaire à l'équilibre du budget	6 615	Produit taxe additionnelle FNB 7	Produit des IFER 8	Produit de la CVAE 9	TASCOM 10
		Produit à taux constants	Produit pour le FSRLF	Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)	Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires 4b
		152 170		155 027	

2. CALCUL DES TAUX 2015 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE					
	Taux de référence de 2014 (col. 2 ou 3) ⁶	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ¹²	Taux de référence 2015 (col. 5 x col. 8) ⁹	3. TAUX VOTES ¹²	Produit correspondant (col. 10 x col. 11) ¹²
Taxe d'habitation.....	11,41	1,08875	12,430	12,430	85445
Taxe foncière (bâti).....	11,90	1,08875	12,930	12,930	65489
Taxe foncière (non bâti).....	26,93	1,08875	29,130	29,130	4093
CFE.....	>>>				
Total					155 027

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2015 ? (Indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A PAU le 09 MARS 2015
 Le Directeur Dep. des Finances Publiques
 THIERRY NESA
 A LOUHOSSOA le 2-4-2015
 Le préfet,
 le maire

COMMUNE : 350 LOUHOSSOA

ARRONDISSEMENT : 64 BAYONNE

TRESORERIE S.P.L. : TRESORERIE DE CAMBOLES-BAINS



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 COM (2)

20150018

TAUX
FDL
2015

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES 13

Taxe d'habitation :	5 240
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	371
b. ZFU, ZUS, baux à réhabilitation	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	0
Taxe foncière (non bâti) :	827
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Dotation unique spécifique (TP)	177
b. Réduction des bases des créations d'établissements	0
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
d. Abattement de 25% en Corse	
Dotation pour perte de THLV :	0

2. BASES NON TAXEES 14

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi dans certaines zones	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	
3. CVAE 15	3 139
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrèvée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFR 18

Eoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz - Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX 16

	Taux moyens communaux de 2014, au niveau national 13	Taux départemental 14	Taux plafonds 2015 15	Taux 2014 des EPCI 16	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2015 (col.15 - col.16) 17
Taxe d'habitation.....	23,95	24,04	60,10	9,15300	50,95
Taxe foncière (bâti).....	20,20	15,48	50,50	0,78300	49,72
Taxe foncière (non bâti).	48,53	39,48	121,33	3,04000	118,29
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE 17

Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2014 : national	>>>	communal	>>>
Taux de CFE perçue en 2014 par le SAN, la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique			24,12

DIMINUTION SANS LIEN 18

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée :
Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés :